

Payerne, le 06.06.2021

Au Conseil Communal
De et à
1530 Payerne

Rapport minoritaire de l'étude du préavis n° 10/2021 :

Implantation d'un skatepark au Stade municipal

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis 10/2021 s'est réunie une fois, le jeudi 27 mai 2021. Au cours de la séance, Messieurs Julien Mora, Municipal, Dino Belometti, Chef du service Population, Gérard Michel, Chef du service Bâtiments et Laurent Golay, technicien chez LGS, nous ont rejoints afin de répondre à toutes nos questions. Je les remercie pour leur disponibilité et les explications données lors de cette longue séance.

1. Preambule

Tout d'abord, j'ai aussi été déçu de ne pas avoir reçu un dossier plus détaillé avec un plan entier du stade afin de mieux se repérer et sur lequel figurerait le plan détaillé de la nouvelle implantation du lancer du disque avec son emprise, ses zones de sécurité pour que les normes de sécurité soient respectées afin de permettre la pratique du lancer du disque et du marteau. Ceci pour éviter tous incident et accident.

2. L'emplacement

L'emplacement retenu pour ce projet n'est pas le plus approprié, il reste très proche des habitations.

Le projet n'est pas dans l'état tel que présenté sur ces plans, il est encore susceptible d'évoluer.

C'est pourquoi, j'ai de fortes craintes que les nuisances sonores engendrées par cette installation ne permettent pas un jour l'agrandissement de ce skatepark.

Dans toutes les variantes proposées aux utilisateurs du stade, Par sondage fait en mars 2019, il y a des éléments positifs et négatifs. Malheureusement, il n'y a pas eu de résultats exposés aux utilisateurs pour donner suite à leurs réponses. La seule réponse donnée est ce préavis, mais après qu'il soit publié. On ne peut pas dire que les utilisateurs ont été vraiment consultés !

Pour ma part, je reste persuadé que cette installation serait plus judicieuse et mieux implantée sur le site de la nouvelle zone sportive, avec des possibilités d'agrandissement et surtout, moins de nuisance sonore pour le voisinage. Concernant la distance du centre-ville, ce qui préoccupe beaucoup notre Municipal Mora, je ne vois pas de problème, car les utilisateurs du skatepark ont leurs propres moyens de locomotion, leurs planches. Il semble que plusieurs signaux permettent de penser qu'elle devrait voir le jour en 2022.

Il a été dit qu'un règlement d'utilisation sera édicté pour cette installation, il aurait été intéressant que nous puissions en connaître les modalités.

3. Aperçu de l'exploitation des terrains de football du stade

Contrairement à ce qui est mentionné dans le préavis, la modification de terrain impactera fortement le bon déroulement des entraînements des équipes de football.

Le terrain C ne sera vraisemblablement plus utilisable ces prochaines années, étant donné que les discussions avec Armasuisse n'ont pas encore abouti. L'éclairage prévu sur ce terrain propriété d'Armasuisse n'est pas encore posé, cette dernière envisage de le récupérer pour le servir comme dépôt du futur chantier contigu à ce terrain.

Le stade-Payerne se compose de 15 équipes et cela génère 36 périodes d'entraînement.

Les juniors A et B devraient pouvoir s'entraîner 3 fois par semaines pour pouvoir progresser au mieux, mais ne peuvent pour le moment, s'entraîner que 2 fois.

Le CAB, s'entraîne 3 fois par semaine le lundi, mercredi et vendredi sur le stade. Ce qui surcharge encore les installations. Avec la situation actuelle lors des entraînements conjoints, il y a déjà le chevauchement des périodes ce qui complique souvent les entraînements, les courses, les lancés, les sauts, se trouvant souvent en conflit avec les ballons. Par l'implantation du Skaterpark et la modification du terrain B. Les entraînements de football ne pourront plus se dérouler sur le terrain B pendant les entraînements du CAB. Actuellement, ces entraînements peuvent se dérouler sur une moitié du terrain B en toute sécurité.

La 1ère équipe du Stade Payerne utilise maintenant plus souvent le terrain A (grand terrain) pour s'entraîner, selon les conditions météorologiques, pour ne pas dégrader le terrain lors de la mauvaise saison, ils n'utilisent pas celui-ci pour le préserver.

Les sociétés sportives de Payerne dans le cadre de leur activité contribuent à la prise en charge de cette jeunesse en leur apprenant les bases et rudiments d'un sport font aussi dans le social. Une partie de ces jeunes vont arriver à de bons résultats! La seconde partie elle va apprendre à s'entraider et vivre en société! IL est toujours sympathique et bien venu que le plus possible de ces jeunes pratiquent un sport que de ce retrouver à zoner a la Gare ou ailleurs. Il est évident que si les sociétés sportives doivent restreindre leur activité sportive. IL y aura bien sur des déçus et une partie de cette jeunesse risque de se retrouver sans activité sportive.

Il est évident que nous n'avons pas à notre disposition tous les documents nécessaires pour pouvoir nous forger une bonne opinion sur l'emplacement de cette objet et s'il va satisfaire tant les utilisateurs des installations que les voisins.

4. Conclusions

Je tiens à rappeler que je suis favorable sur le principe de l'implantation d'un skatepark à Payerne.

Mais pas aux conditions qui sont décrites dans le préavis n°10/2021. Je vous rappelle que par le vote de ce préavis nous donnons le feu vert pour l'implantation d'un skatepark sur le stade et ce sera le conseil Communal qui a approuvé le site sans que nous disposions de tous les éléments nécessaires pour prendre une décision qui satisfera tous les utilisateurs du stade. C'est pourquoi je vous propose de rejeter les conclusions de ce préavis.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Savary Philippe



Planification des terrains par le FC Stade Payerne

Sans la prise en compte du terrain C car il n'est pas encore équipé d'un éclairage.

Comme vous pouvez le remarquer les terrains sont déjà partagés entre plusieurs équipes

Jours	Equipes	17	15	30	45	18	15	30	45	19	15	30	45	20	15	30	45	21	15	30	45	
		h				h				h				h				h				
Lundi	D 2				1/2																	
	D 3				1/2																	
	SP 1er								A	ou	B											
	Juniors A									1/2												
	SP f												1/2									
	Juniors C2																					
Mardi	D 1				1/2																	
	E 3				1/2																	
	E 1			1/2																		
	SP 2												1/2									
	Juniors B							1/2														
	Juniors C 1								1/2													
	Juniors C 2						1/2															

Mercredi	E 2																			
	Juniors F																			
	Juniors A																			
	Juniors C 1																			
	SP 1er																			
	Vétérans																			
Jeudi	D 1																			
	D 2																			
	D 3																			
	E 1																			
	E 2																			
	E 3																			
	SP F.																			
	SP 2																			
	Juniors B																			
	Juniors C 2																			
Vendredi	D 1																			
	SP 1																			
	Vétérans																			
	Juniors A																			
	Juniors B																			
	Juniors C 1																			
	Ecole de foot																			
	Terrain A																			
	Terrain B																			
	Synth.																			